

ANTHONY MARTINI and ANNETTE MARTINI

Email:

Website: <http://www.martiniforpm.com>

VENDREDI, 1 JUILLET 2016

PREMIER MINISTRE DU CANADA - Le Très Honorable Justin Trudeau  
House of Commons  
Ottawa, Ontario  
Canada  
K1A 0A6

Téléphone: 613-995-0253

Fax: 613-941-6900

ENVOYÉ PAR FAX SEULEMENT:  
FAX: 1-613-941-6900

## **NOTICE LÉGALE**

Attention: Le Premier Ministre du Canada Justin Trudeau,

Prenez Avis que les Plaintiffs Anthony Martini et Annette Martini vont déposer un Procès contre les Défendeurs suivants et contre les Fonctionnaires Publiques suivants. Aucun Fonctionnaire Publique sont à l'abri de ce Procès.

- CANADA
- Premier Ministre du Canada - Le Très Honorable Justin Trudeau
- L'ancien Premier Ministre du Canada - Stephen Harper
- L'ancien Premier Ministre du Canada - Jean Chrétien
- L'ancien Premier Ministre du Canada - Martin Brian Mulroney
  
- Parti Libéral du Canada

- Parti Conservateur du Canada
- NDP - Nouveau Parti Démocratique
- Parti Bloc Québécois
- Le Ministre Canadien des Affaires étrangères - Stéphane Dion
- L'ancien Ministre Canadien des Affaires étrangères - John Russell Baird
- Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté - John McCallum
- L'ancien Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté – Chris Alexander
- L'ancien Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté – Elinor Caplan
- Ministre de la Famille, de l'Enfance et du Développement Social - Jean-Yves Duclos
- L'ancien Ministre de la Famille, de l'Enfance et du Développement Social – Pierre M. J. Poilievre
- L'ancien Ministre de la Famille, de l'Enfance et du Développement Social – Jason Thomas Kenney
- Chris Bittle MP – St. Catharines Ontario
- Zachary Dadson - Adjointe de Circonscription pour Chris Bittle (MP)
- Elizabeth Scott - Adjointe de Circonscription pour Chris Bittle (MP)
- Bernie Derible - Directeur, Gestions des Enjeux et des Communications - Citoyenneté et Immigration du Canada -

- Ministre de la Justice et Procureur Général du Canada - Jody Wilson-Raybould
- L'ancien Ministre de la Justice et Procureur Général du Canada - Peter MacKay
- L'ancien Ministre de la Justice et Procureur Général du Canada – Martin Cauchon
- L'ancien Ministre de la Justice et Procureur Général du Canada – Anne McLellan
- L'ancien Ministre de la Justice et Procureur Général du Canada - Kim Campbell
- L'ancien Ministre de la Justice et Procureur Général du Canada - Allan Rock
- RCMP – GRC - Gendarmerie royale du Canada/Royal Canadian Mounted Police
- L'Ambassade du Canada et son Personnel à Washington, DC, États-Unis et à Caracas, Venezuela.
- Les Consulats Canadiens et ses Employés à Los Angeles, en Californie et à New York
- Agence des Services Frontaliers du Canada - Canada Border Services Agency (CBSA)
- Juges au Canada dans 3 Provinces (env. 20 Juges)
- Quatre Provinces Canadiennes à être Nommé à une Date Ultérieure
- Sept Villes Canadiennes à être Nommé à une Date Ultérieure
- Les Maires de Sept Villes à être Nommé à une Date Ultérieure

D'autres Organisations Terroristes qui ne nécessitent pas un Avis Légale sont les suivantes:

- The Orange Order, Freemasons of Canada, Scottish Rites of Canada, The Woman's Movement of Canada/Le Mouvement des Femmes du Canada

Les Plaintiffs servent le Premier Ministre du Canada Justin Trudeau, correctement. Il est le Devoir Légal et seule responsabilité du Premier Ministre du Canada de servir tous les Défendeurs désignés dans cette Avis Légal.

Le Plaintiff Anthony Martini et Annette Martini fera le dépôt du plus Grand Procès du Monde de **400 TRILLION DOLLARS/400 TRILLIONS DE DOLLARS** contre les Défendeurs ci-dessus nommés et aussi contre les Défendeurs non-nommés dans un court laps de temps.

Le Plaintiff Anthony Martini poursuit le Canada, le RCMP/GRC et les Défendeurs nommés et non-nommés pour ce qui suit:

- Violence Physique causé par la GRC pendant des Décennies
- Torture Physique causé par la GRC de 1984 à 1998
- De Nombreux Brutalité Policière causé par la GRC de 1984 à 1998
- De Nombreuses Tentatives d'Assassination causé par la GRC qui couvre 4 décennies
  
- De Nombreux Tentatives d'Assassinats Politiques causé par la GRC de 1993 à 1995 qui a été Ordonnée par l'ancien Premier Ministre du Canada Jean Chrétien et d'autres Politiciens.
  
- La Persécution causé par le Canada depuis plus de quatre décennies qui ont été Ordonnés par des Politiciens et d'autres employés du Gouvernement Fédéral et Provincial.

- Violations et Abus Brutale des Droits de l'Homme causé par le Pays du Canada, Le gouvernement du Canada et de Nombreux Politiciens Canadiens qui font partie des Organisations Terroristes qui sont des Sociétés Secrètes.
- De Nombreuses Tentatives de Viol contre le Plaignant Anthony Martini qui a été Ordonné par les Membres de la GRC et certains Politiciens.
- Agence des Services Frontaliers du Canada/Canada Border Services Agency (CBSA) – Agression/Assaut causant des Lésions Corporelles et pour illégalement forcer les Plaignants au Canada même si CBSA/ASFC avait pleine connaissance que les Plaignants ont été kidnappés et pour permettre le Gouvernement des États-Unis d'utiliser des Documents de Voyage Frauduleux pour forcer les Plaignants de retour au Canada. Pour le défaut de détenir les kidnappeurs qui ont kidnappés les Plaignants. Pour abus de pouvoir et abus d'autorité.
- GRC Menaçant les Médecins de ne PAS traiter, guérir ou donner le Plaignant Anthony Martini des Pilules Cardiaques ou Médicaments de Saisie.
- GRC essayant d'assassiner le Plaignant Anthony Martini dans un hôpital.
- GRC participant au kidnapping des deux filles du Plaignant Anthony Martini et en cachant les allées et venues des deux filles du Plaignant Anthony Martini.
- GRC refusant d'arrêter les kidnappeurs des deux filles de Anthony Martini et d'avoir protéger les kidnappeurs.
- GRC refusant d'obéir et de respecter les Ordonnances des Tribunaux ordonnant la GRC de récupérer la fille kidnappé du Plaignant Anthony Martini que le Plaignant Anthony Martini avait la Garde Exclusive.
- GRC a dit au Plaignant Anthony Martini que sa fille kidnappée a été assassiné à l'âge de 17 mois par le kidnappeur. Le Plaignant Anthony Martini

a découvert que la GRC a menti quand sa fille kidnappées refait surface avec le kidnappeur en 2012 et qu'elle est vivante.

- GRC a ordonné aux Kidnappeurs de endoctriner les deux filles kidnappées du Plaintiff Anthony Martini et de leur faire subir un lavage de cerveau.
- GRC pour avoir rendu le Plaintiff Anthony Martini un handicap permanent pour la vie.
- GRC pour avoir ordonné d'autres Fonctionnaires du Canada de détruire le Plaintiff Anthony Martini. La GRC a payé les Citoyens et les Juges et les Médecins et les Politiciens avec de l'ARGENT DE DROGUE pour persécuter, torturé et d'essayer d'assassiner le Plaintiff Anthony Martini.
- Les nombreuses Tentatives de Meurtre de la GRC contre le Plaintiff Anthony Martini qui a duré plus de 4 décennies.
- GRC pour avoir ordonné aux Médias Canadiens de mentir au sujet du Plaintiff Anthony Martini et de couper et coller les conversations pour discréditer le Plaintiff.
- GRC pour avoir violé la Liberté d'Expression et torturé et agressé le Plaintiff Anthony Martini à cause de sa Liberté d'Expression.
- GRC pour avoir forcer tous les employeurs du Plaintiff Anthony Martini à terminé illégalement l'emploi du Plaintiff Anthony Martini.
- GRC pour avoir voler Argent d'Affaires et les Comptes Bancaires Personnels pour les 3 dernières décennies du Plaintiff Anthony Martini et voler ses maisons et ses véhicules sans ordonnances judiciaires émis a nulle part au Canada.
- GRC pour avoir voler les Inventions du Plaintiff Anthony Martini et de les avoir vendu aux États-Unis d'Amérique.

- GRC pour avoir voler tout les Possessions Personnelles du Plaintiff Anthony Martini y compris les Photos Prix Gagnant du Plaintiff Anthony Martini pour détruire le Plaintiff Anthony Martini.
- GRC pour avoir assassiner de nombreux amis du Plaintiff Anthony Martini pour couvrir/cacher les trois membres de la GRC qui a exécuté une personne innocente sur le sol étranger.
- GRC pour avoir chargée des écoutes téléphoniques illégales sur les lignes téléphoniques du Plaintiff Anthony Martini pour plus de quatre décennies sans Ordonnances du tribunal jamais émis partout au Canada pour savoir les allées et venues du Plaintiff Anthony Martini, à tout moment pour attaquer, torturé et battre physiquement, le Plaintiff sur une base hebdomadaire.
- GRC utilisant illégalement Bell Canada, Videotron et d'autres ISP et les compagnies de téléphone pour des écoute électronique illégale des Lignes Téléphoniques du Plaintiff Anthony Martini depuis plus de 4 décennies.
- GRC utilisant Bell Canada, Videotron et autres ISP et Compagnies de Téléphone pour illégalement ATTRAPEZ TOUT les Courriels du Plaintiff Anthony Martini et empêchant le Plaintiff Anthony Martini de faire de l'argent de tout genre.
- GRC détruisant toutes Entreprises du Plaintiff Anthony Martini pendant plus de 3 décennies.
- GRC pour les altération des evidences et soudoyant et menaçant les témoins et pour avoir fausement incriminé le Plaintiff Anthony Martini année après année.
- GRC ordonnant au Médecins du Plaintiff Anthony Martini d'assassiner le Plaintiff Anthony Martini avec des médicaments.
- GRC donnant des informations falsifiées au Gouvernement des États-Unis et a ordonné aux États-Unis de kidnapper le Plaintiff Anthony Martini.

- GRC étant une Organisation Terroriste.
- GRC ont tenté d'assassiner le Plaignant Anthony Martini sur le Sol Étranger au Venezuela et aux États-Unis d'Amérique.
- GRC ont tenté d'assassiner le Plaignant Anthony Martini qui a causé le Plaignant Anthony Martini de perdre sa mémoire pendant 20 ans.
- GRC et le Gouvernement Canadien ont retiré illégalement la Citoyenneté Canadienne du Plaignant Anthony Martini.
- GRC et le Gouvernement Canadien ont forcé Anthony Martini de céder sa citoyenneté canadienne.
- GRC et le Gouvernement Canadien ont rendu le Plaignant Anthony Martini apatride pendant près de deux décennies.
- Les Politiciens Canadiens ont ordonné la GRC de mener un Assassinat Politique quand le Plaignant Anthony Martini a couru pour le Premier Ministre du Canada dans les années 90.
- Les Politiciens Canadiens cachant toutes les mauvaises actions et de nombreuses tentatives de meurtre par la GRC qui sont une Organisation Terroriste contre le Plaignant Anthony Martini et pour les Politiciens qui ont accepté de l'argent de drogue de la GRC pour protéger les membres de la GRC d'être poursuivis et amenés à la justice.
- Les Politiciens Canadiens qui ont été directement impliqués dans la persécution et de ordonné la torture physique contre le Plaignant Anthony Martini.
- Les Politiciens Canadiens qui étaient et sont directement impliqués à dépouiller le Plaignant Anthony Martini de sa citoyenneté canadienne et de s'assurer que le Plaignant Anthony Martini est un prisonnier politique du Canada.



- Les Politiciens Canadiens refusant de donner des Documents de Voyage au Plaintiff Anthony Martini pour quitter le Canada.
- Les Politiciens Canadiens ont forcé le Plaintiff Anthony Martini de revenir au Canada contre son gré et en participant à un Kidnapping International pour torturer et assassiner le Plaintiff Anthony Martini.
- Le Gouvernement Fédéral Canadien et la GRC entrant des mensonges massifs dans tous les fichiers du Plaintiff Anthony Martini pour détruire le Plaintiff.
- Le Gouvernement Fédéral et Politiciens Provinciaux laissant le Plaintiff Anthony Martini sans identifications de tout genre, y compris un Passeport, Documents de Voyage, SIN – Numéro de Sécurité Sociale, Permis de Conduire, Identifications Photos et aucune Couverture Médicale.
- Le Gouvernement Canadien violant les Lois Internationales et les Lois des Nations Unies en persécutant le Plaintiff Anthony Martini qui est un Candidat Politique pour le Premier Ministre du Canada 2019.
- Le Gouvernement Canadien donnant illégalement des informations falsifiées à un pays étranger pour forcer le Plaintiff Anthony Martini de retourner au Canada contre sa volonté.
- Le Gouvernement Canadien et la GRC créant un Document de Voyage falsifié pour forcer le Plaintiff Anthony Martini de retourner au Canada contre son gré et étant directement impliqué dans le kidnapping du Plaintiff Anthony Martini dans les États-Unis d'Amérique.
- Le Gouvernement Canadien et la GRC ont ordonné au Gouvernement des États-Unis de kidnapper le Plaintiff Anthony Martini et de physiquement torturer le Plaintiff Anthony Martini pour une année complète.

- Le Gouvernement Canadien et la GRC pour avoir fait taire la Liberté d'Expression contre le Plaignant Anthony Martini par la GRC battant physiquement le Plaignant sur une base hebdomadaire.
- Le Gouvernement Canadien et Politiciens pour avoir refusé d'arrêter 3 agents de la GRC qui a exécuté un homme innocent dans un pays étranger sur le sol étranger.
- Le Gouvernement Canadien et Politiciens permettant à la GRC de vendre et de transporter des drogues illégales massives à d'autres Pays dans le monde entier en utilisant toutes les Ambassades du Canada et tous les Consuls Canadiens dans le Monde Entier en utilisant des Sacs Diplomatique et Cargo Diplomatique.
- Le Gouvernement Canadien et Politiciens Canadien pour ne pas protéger le Plaignant Anthony Martini quand le Plaignant à été témoins de l'exécution d'un homme innocent sur le sol étranger par trois membres de la GRC.
- Le Gouvernement Canadien et Politiciens Fédéraux et Provinciaux à défaut de mener des Enquêtes Criminelles contre la GRC et ses membres pour Abus Flagrantes des Droits de L'Homme et de Violations Flagrantes des Droits Humains contre le Plaignant Anthony Martini.
- Le Gouvernement Canadien, Beaucoup de Politiciens Canadiens et la GRC pour défaut d'arrêter deux kidnappeurs qui ont kidnappées les deux filles du Plaignant Anthony Martini.
- Le Gouvernement Canadien permettant des Organisations Terroristes comme les Francs-Maçons/Freemasons, Mouvement des femmes/Women's Movement, Rites écossais/Scottish Rites et l'Ordre Orange/Orange Order d'être employé par le Gouvernement Canadien pour attaquer, persécuter le Plaignant Anthony Martini.

- Le Gouvernement Canadien et Politiciens pour avoir accepté l'Argent de Drogue de la GRC pour détruire le Plaignant Anthony Martini en niant le Plaignant Anthony Martini des identifications de tout genre, y compris des Passeports, Document de Voyage, SIN – Numéro de Sécurité Sociale, Permis de Conduire, Identité Photo et Médicale.
- Le Gouvernement Canadien à défaut d'arrêter l'Abus des Droits de l'Homme flagrantes qui a été causé par les Terroristes qui ont infiltré le Gouvernement du Canada et la GRC qui couvrent plus de quatre décennies contre le Plaignant Anthony Martini.
- Le Gouvernement Canadien, Politiciens, permettant à la GRC de contrôler les Passeports Canadiens et SIN – Numéros d'Assurance Sociale qui empêchait le Plaignant Anthony Martini en obtenant des identifications légalement.
- Le Gouvernement Canadien et Politiciens à défaut de mener une Enquête Publique contre la GRC pour de Nombreuses Brutalité Policière, Abus de la Police, Les Battements de police contre le Plaignant Anthony Martini, pour la GRC physiquement torturant le Plaignant Anthony Martini et Abus des Droits de l'Homme Flagrantes contre le Plaignant Anthony Martini qui couvre plus de trois décennies.
- Le Gouvernement Canadien et Politiciens effaçant le Plaignant Anthony Martini du Canada comme si le Plaignant Anthony Martini n'existe pas.
- Le Gouvernement Canadien et Politiciens ont voler l'argent du Plaignant Anthony Martini sans aucune Ordonnances de la cour pendant plus de trois décennies.
- Le Gouvernement Canadien permettant à la GRC de cacher leur argent massif de la drogue dans des franchises comme McDonalds, Tim Horton, Duncan Donuts, et de permettre à la GRC de cacher leur argent massif de la drogue dans les Banques TD, Banques Royal et Banques CIBC à l'échelle nationale.

- Quand le Plaignant Anthony Martini a découvert les activités illégales de la GRC le Gouvernement Canadien et Politiciens a ordonné à la GRC d'assassiner le Plaignant Anthony Martini.
- Le Gouvernement Canadien nie le Plaignant Anthony Martini l'emploi de tout genre parce que le Plaignant en savait trop des activités illégales de la GRC une Organisation Terroriste et des Politiciens qui acceptaient des fonds illégaux de la GRC en utilisant de l'Argent de Drogue.
- Le Gouvernement Canadien et Politiciens participation directe à l'Ordre de la GRC et d'autres services de police pour persécuter et assassiner le Plaignant Anthony Martini.
- Pour les Politiciens Canadiens et la GRC remboursant et soudoyer les Juges Canadiens et les Avocats du Plaignant Anthony Martini.
- Pour le Gouvernement Canadien et Politiciens d'avoir contrôler les Médias Canadiens et ordonnant aux Médias Canadiens de mettre des mensonges dans les journaux, Radio et la Télévision contre le Plaignant Anthony Martini.
- Pour le Gouvernement Canadien ne pas protéger le Plaignant Anthony Martini qui était et est témoin d'un assassinat d'un homme innocent sur le sol étranger de trois membres de l'Organisation Terroriste connue sous le nom de la GRC.
- Pour le Gouvernement Canadien refusant d'arrêter les membres d'une Organisation Terroriste connue sous le nom de la GRC qui étaient et sont directement impliqués dans la persécution du Plaignant Anthony Martini depuis plus de quatre décennies.
- Pour le Gouvernement Canadien permettant à la GRC une Organisation Terroriste de voler les Identifications du Plaignant Anthony Martini y compris des Passeports et refusant de réémettre au Plaignant Anthony Martini des identifications.

- Pour le Gouvernement Canadien refusant de payer le Plaintiff Anthony Martini toutes les Prestations d'Invalidité même si la GRC a rendu le Plaintiff Anthony Martini handicapé permanent pour la vie.
- Pour le Gouvernement Canadien et Politiciens ordonné à la GRC d'utiliser des homosexuels qui avait le Aides pour essayer de violé le Plaintiff Anthony Martini nombreuses fois pour lui causer de la douleur et la mort.

La Plaintiff Annette Martini rejoint son mari Anthony Martini dans le prochain Procès.

- Le Gouvernement Canadien et de nombreux Politiciens Canadiens au Canada ont persécuté la Plaintiff Annette Martini depuis 1998 à la date actuelle parce que la Plaintiff Annette Martini est devenue l'épouse du Plaintiff Anthony Martini.
- GRC embauche un harceleur/Stalker pour traquer la Plaintiff Annette Martini et la GRC ont ordonnés des civiles d'assassiner Annette Martini.
- GRC ont voler les maisons de la Plaintiff Annette Martini qui étaient en cours de construction sans Ordonnances de la Cour émises au Canada pour punir la Plaintiff pour avoir épousé son mari le Plaintiff Anthony Martini.
- GRC ont ordonnés des civils d'assassiner la Plaintiff Annette Martini parce que la Plaintiff a protégé son mari 24 heures par jour et était avec son mari 24 heures par jour pour le protéger d'être assassiné par la GRC et les civils que la GRC a Ordonné et payé avec de l'Argent de Drogue.
- GRC ont voler tous les argents dans la Banque de la Plaintiff Annette Martini et les comptes bancaires personnels sans jamais aller à la Cour pour punir la Plaintiff pour avoir épousé son mari le Plaintiff Anthony Martini.
- GRC utilisant des civils pour attaquer illégalement la Plaintiff Annette Martini parce qu'elle est mariée à le Plaintiff Anthony Martini.

- GRC ordonnant d'autres civils et les autres provinces de voler tous les l'argent de la Plaintiff Annette Martini et ses entreprises sans Ordonnances de la cour jamais émis au Canada.
- GRC détruire et empêcher la Plaintiff Annette Martini d'avoir une carrière de chanteuse.
- GRC contactant illégalement les amis de la Plaintiff Annette Martini et menaçant ses amis qu'ils vont assassiner ses amis.
- GRC pour écraser et détruire le Mariage des Plaintiffs Anthony Martini et Annette Martini.
- GRC et le Gouvernement Canadien retirant illégalement la Citoyenneté Canadienne de la Plaintiff Annette Martini.
- GRC et le Gouvernement Canadien attaquant illégalement et persécute la Plaintiff Annette Martini parce qu'elle est l'épouse du Plaintiff Anthony Martini qui est un Candidat Politique pour le Premier Ministre du Canada pour 2019.
- GRC et le Gouvernement Canadien plaçant des mensonges dans les fichiers de la Plaintiff Annette Martini.
- GRC a ordonné illégalement le Gouvernement Américain de kidnapper la Plaintiff Annette Martini.
- GRC ont participé illégalement dans le kidnapping de la Plaintiff Annette Martini en utilisant les Francs-Maçons Américains.
- GRC pour avoir menti au Gouvernement Américain en disant au Gouvernement Américain que la Plaintiff Annette Martini est pas l'épouse du Plaintiff Anthony Martini.
- GRC ont Traquées/Stalked la Plaintiff Annette Martini.

- Le Gouvernement Canadien refuse illégalement la Plaintiff Annette Martini des Identifications, y compris des Passeports, Documents de Voyage, Permis de Conduire, SIN- Numéro d'Assurance Sociale et Médicale ce qui est gratuit au Canada.
- Canada, Les Politiciens Canadiens et la GRC attaquant illégalement une femme qui est la Plaintiff Annette Martini.
- Canada et les Politiciens Canadiens et la GRC ont participé au kidnapping de la Plaintiff Annette Martini.
- Canada et les Politiciens Canadiens refusant illégalement la Plaintiff Annette Martini de quitter le Canada et illégalement tenant la Plaintiff Annette Martini comme Prisonnier Politique du Canada avec son mari le Plaintiff Anthony Martini.
- Canada et les Politiciens Canadiens ont été directement impliqués dans le Kidnapping International de la Plaintiff Annette Martini même si la Plaintiff a refusé de revenir au Canada. Canada et les Politiciens Canadiens ont forcé la Plaintiff Annette Martini contre sa volonté et le Canada refuse illégalement de permettre a la Plaintiff de quitter le Canada.
- Canada pour forcer la Plaintiff Annette Martini de céder sa Citoyenneté Canadienne après que le Canada, les Politiciens Canadiens et la GRC ont supprimés illégalement la Citoyenneté de la Plaintiff Annette Martini.
- Canada pour forcer la Plaintiff Annette Martini d'être apatride pendant près de deux décennies.
- Canada et les Politiciens Canadiens et la GRC ont ordonné d'autres pour menacer, violé et assassiner la Plaintiff Annette Martini.
- Canada et le Gouvernement du Canada et d'autres Gouvernements Provinciaux et la GRC, ont voler tout les maisons, entreprises, et argent de la

Plaintiff Annette Martini dans les comptes bancaires personnels et d'affaires sans jamais aller à la Cour.

- GRC ont payé illégalement des civils avec de l'argent de drogue pour harceler et menacer et traquer/Stalk la Plaintiff Annette Martini.

**Les Plaintiffs Anthony Martini et Annette Martini vont déposer un ACTION EN JUSTICE/PROCÈS de 400 Trillions de Dollars contre tous les Défendeurs ci-dessus nommés et non-nommés devant les cours.**

**Les Plaintiffs seront également à la recherche de dommages-intérêts punitifs contre toutes les parties concernées.**

D'autres personnes, des Civils, les Organisations, les Organisations Terroristes, les Sociétés que la GRC - Gendarmerie Royale du Canada a payé avec de l'Argent de Droque, n'ont pas besoin de recevoir un Avis Légale.

Les Villes et les Maires et les Gouvernements Provinciaux vont obtenir leur Avis Légale indépendant. Cependant, toutes les Parties concernées seront poursuivis ensemble.

Le Premier Ministre Justin Trudeau, Politiciens et Fonctionnaires et le Gouvernement du Canada et la GRC ne sont pas immunisées de ce Procès.

Les Dirigeants Mondiaux, les Politiciens et Médias Mondiaux auront cet AVIS LÉGALE avant que cette Avis Légale est envoyé au Premier ministre du Canada Justin Trudeau.

De nombreux événements illégaux, la Persécution illégale et la Torture ne sont PAS mentionnés ici à cause de la très long persécution et la torture du Canada, quatre Provinces, les Politiciens et la GRC. Cependant, tous les détails des événements, tous les assauts, toutes les persécutions, tous les abus des droits de l'homme, chaque tentative d'assassination pour les quatre dernières décennies sera élevé dans le plus Grand Procès dans le monde contre le Canada et tous.

Mises à jour des Avis Légales et du présent Avis Légal est affiché sur le Site Web Politique MARTINIFORPM.COM du Plaintiff Anthony Martini.



Si le Canada ou le Premier Ministre du Canada ou de toute Politiciens Fédérale ou Provinciale Canadienne ou la GRC Ordonne de Persécuter ou de torturer ou de apporter du mal aux Plaintiffs Anthony Martini et ou Annette Martini alors ce Procès sera augmenté et les Plaintiffs cherchera une immédiate Remèdes Légale Internationaux comme Puniton au Canada et ses Représentants élus, y compris le Premier Ministre du Canada Justin Trudeau.

Il n'y aura pas d'autre Avis Légale donné aux Défendeurs mentionnés ci-dessus ou au Canada ou à des Provinces ou à la GRC ou aux Politiciens qui sont nommés et non-nommées.

Ceci est un Avis Légale et le présent Avis Légale est bien servi selon les Lois Internationales et les Lois des Nations Unies.

Le monde va connaître la vérité au sujet du Canada et de la GRC et leurs Politiciens corrompus et surtout la vérité sur tous les Politiciens qui dissimulaient la vérité pendant quatre décennies de persécution, la torture, de nombreuses tentatives de meurtre et les abus des Droits de l'Homme flagrantes contre le Plaintiff Anthony Martini.

The Plaintiffs will both accept any communications by email to:

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

ANTHOHY MARTINI

ANNETTE MARTINI

Dated: Friday, July 1, 2016

Dated: Friday, July 1, 2016